

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DPVI 3 Subventions (47.000 euros) à 23 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre, Paris Nord-Est et Danube-Solidarité (19e) - Première enveloppe 2014.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et son avenant de prorogation voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 19^e Flandre, Paris-Nord-Est et Danube Solidarité ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 3 février 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Kolone (67701 ; 2014-02631) pour une formation linguistique pour jeunes adultes migrants.

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'Association Prévention du site de la Villette (12425) pour une Coordination Plan lutte contre les discriminations à l'emploi 19^e (2014-02635).

Article 3 : Une subvention globale de 3.000 euros est attribuée à Cafezoide (14445) pour une ludothèque de rue, jouer pour mieux vivre ensemble (2.000 euros ; 2014-02644) et pour l'action "la joie est dans les projets collectifs pour un quartier sans frontière" (1.000 euros ; 2014-02651).

Article 4 : Une subvention globale de 3.000 euros est attribuée à Clichés Urbains (12649) pour une vie de Quartier (1.800 euros ; 2014-02653) et pour un repas partagé autour d'une projection de production audiovisuelle locale (1.200 euros ; 2014-02656).

Article 5 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à Collectif Indépendant Résidence Tanger (114641) pour du lien social et favoriser un meilleur vivre ensemble (2014-02658).

Article 6 : Une subvention globale de 3.000 euros est attribuée à la Compagnie Varsorio pour l'année du masque (1.000 euros 2014-02677) et l'action "Commedia-Cité - Soutien linguistique par le théâtre" (2.000 euros 2014-02678).

Article 7 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à Danube Social et Culturel (9687) pour Danube en fête (2014-02696).

Article 8 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à Débrouille compagnie (5166) pour l'action Danube Récup en 2014 (2014-02750).

Article 9 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à Espoir et avenir pour tous à Claude Bernard (7625) pour l'action "fête, événements et repas de quartier" (2014-02766).

Article 10 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à Korhom (47682 / 2014-02788) pour des ateliers d'éducation aux Droits de l'Homme sur l'espace public : "Jardhumains".

Article 11 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à la Bande à Godot (106661) pour l'action intitulée Moi, Mon Quartier, Ma Ville...19e : Atelier hebdomadaire de pratique théâtrale sur "l'Art de Vivre" (2014-02794).

Article 12 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à Latitude sport et culture (16093) pour l'action Maison de la solidarité 2014 (2014-04235).

Article 13 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à Le Danube Palace (14187 ; 2014-02812) pour "La culture sans frontières", (exposition, soirées littéraires pour tous, scène ouverte).

Article 14 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à Le Labo des Histoires (132381 ; 2014-02814) pour des ateliers d'écriture créative (labomobile).

Article 15 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion (Lire à Paris) (16396 2014-02816) pour l'action "Au square Curial, des lectures partagées avec les familles du quartier".

Article 16 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Enfants du Danube (16238 ; 2014-02822) pour une animation du café associatif et culturel pour enfants et adolescents "Les enfants du Danube".

Article 17 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association L'espace psychanalytique d'orientation et de consultations (l'EPOC) (10266 ; 2014-02828) pour des Permanences d'accueil, d'accompagnement et de suivi psychologique.

Article 18 : Une subvention globale de 4.000 euros est attribuée à la Maison des Copains de la Villette (14869) pour une Médiation familles / établissements scolaires (2.000 euros 2014-00298) et une Action réussite lycéens (2.000 euros ; 2014- 00281).

Article 19 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Meltin Club Paris (68021 ; 2014-04242) pour l'action All-Star Game Junior 2e édition.

Article 20 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Projets 19 (11085 ; 2014-02857) pour un fonds de participation des habitants du 19e.

Article 21 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Régie de quartier du 19e (11485 ; 2014-02896) pour des actions de convivialité.

Article 22 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Un pas de plus pour le 19e (123842 ; 2014-02907) pour des repas et goûters partagés à thème en plein air.

Article 23 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (15949 / 2014-02916) pour des activités de lien social.

Article 24 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 47.000 euros, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.